

Circuit de concassage temporaire

Un circuit de concassage temporaire a été installé au nouveau site minier Goldex (puits #2), pour une période qui s'échelonne entre 6 et 14 mois. Cette nouvelle étape est nécessaire dans notre circuit étant donné que la dimension des blocs de minerai provenant de sous terre est trop grande, nous limitant ainsi dans notre production. Selon les résultats obtenus de cette installation, un circuit de concassage permanent pourrait être aménagé au cours de l'année 2009.

Un permis a été obtenu du Ministère du développement durable et de l'environnement (MDDEP). Une évaluation de la dispersion du bruit a été complétée et les installations localisées afin d'avoir peu ou pas d'effet sur les résidences avoisinantes du site minier, c'est-à-dire, au milieu du site entre le dôme, le concentrateur et le chevalement, de manière à avoir des murs d'atténuation sonore. Des relevés sonores seront effectués régulièrement lors de l'opération.

Le circuit de concassage sera en opération dans la plage horaire de 7h00 à 13h00 seulement, du lundi au vendredi. Le minerai sera manipulé à l'aide de convoyeurs, donc il n'y aura pas de transport par camion.

Restauration du site Manitou

La déposition des résidus alcalins (neutralisants) de la mine Goldex au site Manitou a débuté le 3 septembre 2008. Le démarrage de l'utilisation du pipeline d'une longueur de 23 km a été un succès.

À ce jour, nous avons acheminé plus de 250 000 tonnes de nos résidus vers Manitou. La première étape consiste à déposer les résidus près des digues (barrages) contribuant à stabiliser et sceller ces infrastructures. Par la suite, le site Manitou sera recouvert graduellement et entièrement avec les résidus Goldex au cours des prochaines années. Déjà à ce jour, un faible effet de neutralisation des eaux acides a débuté. Nous estimons qu'une quantité minimale de 13 millions de tonnes de résidus Goldex seront nécessaires afin de compléter la restauration de ce site.



Positionnement du circuit de concassage temporaire



Déposition des résidus Goldex au site Manitou



Programme de contrôle des vibrations

Afin de répondre aux exigences de la réglementation québécoise, l'équipe d'ingénierie de la mine Goldex, en partenariat avec la firme de consultation Itasca Canada, a mis en place un programme de contrôle des vibrations de surface. Ce programme vise deux grands objectifs :

1. Créer un **modèle prédictif** de la distribution des vibrations à la surface.
2. Mettre en place un **réseau de surveillance** permanent qui enregistre les vibrations à la surface lors de chaque sautage.

Le **modèle prédictif** des vibrations nous permet de déterminer la charge maximale que nous pouvons détonner au même moment afin de respecter les exigences de la réglementation québécoise et ainsi prédire le comportement des vibrations en fonction de la distance à la surface.

Voici les principales conclusions des mesures prises à date:

- Les vibrations mesurées rencontrent amplement les normes de la réglementation québécoise;
- Les vibrations s'atténuent rapidement en s'éloignant du lieu de sautage;
- Les vibrations ne sont pas fonction du tonnage détonné, mais dépendent principalement de la quantité d'explosif détonné au même moment.

Un **réseau de surveillance** est en place afin d'enregistrer les vibrations à proximité des maisons avoisinantes à la mine. Le réseau est actif depuis le mois de mai et comprend 5 appareils de mesure permanents. De plus, nous possédons 2 appareils de mesure mobiles pouvant être installés à des endroits spécifiques en tout temps. Les résultats obtenus sont archivés et conservés pour une période de 2 ans suivant le sautage. De plus, le MDDEP a installé un appareil de mesure de vibration à une demeure afin de contre-vérifier nos résultats.

En dernier lieu, les **effets des vibrations sur les bâtiments** ont longuement été étudiés par le USBM (United State Bureau of Mines) dans les années 1985. Cette étude démontre que les limites fixées par la réglementation québécoise sont un gage de sécurité pour respecter l'intégrité des demeures et des structures avoisinantes à la mine Goldex. Le tableau suivant indique des effets potentiels générés par les vibrations.

Effets des vibrations sur les structures	
Vitesse des particules (mm/s)	Effets sur les structures
51	Limites sécuritaires pour structures résidentielles (USBM)
25	Limite permise par la réglementation québécoise à la Mine Goldex
0.5	Seuil de détection chez l'humain

Adapté du rapport 8507 du USBM (1985).

Vous avez des questions, voici comment nous joindre :

M. Nicolas Bolduc Surintendant des ressources humaines
 Par téléphone 874-7822 poste 3320
 Par fax : 874-0060
 Par courriel : nicolas.bolduc@agnico-eagle.com
 Par la poste : Agnico-Eagle division Goldex
 C.P. 87 Val-d'Or (Québec) J9P 4N9